LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n°2015-36 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1191 ;

Vu la décision Inserm n° 2020-009 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1191 ;

Vu la décision Inserm n° 2021-29 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1191 et nommant Monsieur Philippe MARIN directeur ;

Attendu que l'Université de Montpellier et le CNRS sont considérés, à l'instar de l'Inserm, comme partenaires de l'unité au sens de l'article R. 324-15 du Code de la recherche ;

Cette unité est référencée par le CNRS : 5203.

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Philippe MARIN, étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche U 1191 intitulée « Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2026.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE
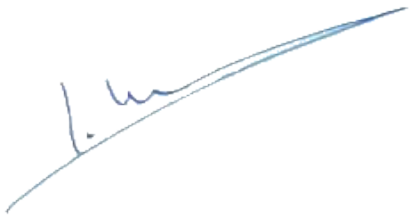
Didier Samuel